

Séance ordinaire du 9 juillet 2018

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce neuvième jour de juillet deux mille dix-huit (9 juillet 2018) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

M. Marc Bastien, conseiller, est absent.

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, Maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Le plus grand plaisir dans la vie est de réaliser ce que les autres vous pensent incapables de réaliser. »

Walter Bagehot

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Adoption des règlements d'urbanisme numéros 404-2018, 405-2018, 406-2018, 407-2018 et 408-2018 remplaçant les règlements 229, 234, 235, 237 et 370

7. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Approbation par les personnes habiles à voter du Règlement 447-2018 décrétant l'achat d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement et un emprunt de 369 000 \$ pour pourvoir aux dépenses relatives à son acquisition

8. Avis de motion et présentation – Projet de règlement modifiant le règlement 416-2012 sur l'utilisation de l'eau potable

Séance ordinaire du 9 juillet 2018

9. *Demande d'harmonisation des jours de collecte des matières recyclables du secteur de Saint-Thomas-de-Caxton – Territoires de Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Barnabé et Yamachiche*
10. *Approbation du projet d'espaces multimodaux – Option 2 – Halte l'Iris Stationnement à vélo - Transports collectifs de la MRC de Maskinongé*
11. *Approbation du règlement numéro 260-18 de la MRC de Maskinongé décrétant l'achat d'un immeuble, des travaux d'amélioration locative et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût et procéder à un emprunt à long terme n'excédant pas un million six cent cinquante mille dollars (1 650 000 \$)*
12. *Fin du protocole d'entente entre l'Office de tourisme, foires et congrès de Shawinigan (OTFCS) et la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès – Kiosque d'information touristique à la halte routière de l'autoroute 55*
13. *Autorisation de demande de subvention – Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – Achat d'un radar de vitesse et d'un panneau de signalisation muni de feux ambre clignotants*
14. *Mandat à l'ingénieur de la firme Les Services exp inc. – Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC – Mise aux normes du système de traitement des eaux usées*
15. *Octroi de contrat – Multi-énergie best – Conversion des appareils de chauffage au garage municipal du propane au gaz naturel*
16. *Octroi de contrat – Multi-énergie best – Correction de la tuyauterie d'air de combustion et d'évacuation sur la chaudière Lochinvar au garage municipal*
17. *Autorisation à demander des soumissions - Honoraires professionnels pour la vérification annuelle*
18. *Démarche de regroupement des Services de sécurité incendie du territoire de la MRC de Maskinongé*
19. *Autorisation d'utilisation d'un habit de combat au Grand Prix de Trois-Rivières par un pompier*
20. *Service incendie - Embauche et nomination d'un pompier*
21. *Service incendie – Démission d'un pompier*
22. *Approbation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées préparé par la firme Les Consultants S.M. inc. en date du 7 mai 2018 et portant le numéro de référence F17 31251-001*
23. *Demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Philippe Ayotte à l'égard de l'immeuble sis au 37, rue Lafond, lot 2 546 193 du cadastre du Québec*
24. *Demande de dérogation mineure de monsieur Kévin Otis-Milette à l'égard de l'immeuble sis au 530, rue Principale, lot 2 546 609 du cadastre du Québec*
25. *Motion de félicitations – Comité organisateur – Fête nationale*
26. *Motion de félicitations – Comité organisateur – 35e édition du Tournoi moustique provincial*
27. *Motion de félicitations – Monsieur Alexandre Landry – Rôle dans le dernier film de Denys Arcan, La chute de l'empire américain*
28. *Affaires diverses*
- Période de questions*
29. *Clôture de la séance*

2018-07-178

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 9 juillet 2018

Mot du maire

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la séance ordinaire du conseil municipal du mois de juillet. D'entrée de jeu, il mentionne que le plan d'urbanisme et ses règlements pourront être adoptés à la présente séance puisque la réunion de consultation s'est tenue le 26 juin dernier.

Concernant la requête des résidents du Lac Robert qui vise à rendre les rues carrossables dans ce secteur, le maire précise que le dossier est toujours en cours et qu'une séance d'information devrait avoir lieu avec tous les propriétaires, possiblement en septembre prochain.

Il mentionne aussi que, dans le dossier de la problématique d'accumulation d'eau dans le secteur des Gouverneurs, plusieurs piézomètres ont été installés par la firme Arrakis Consultants afin d'analyser la variation du niveau de la nappe phréatique. Le rapport final de cette étude devrait être présenté à la municipalité en septembre prochain, suivi d'une rencontre avec les résidents du secteur.

Pour ce qui est du raccordement des résidences du secteur des Grès au réseau d'aqueduc municipal, le maire souligne que chaque propriétaire doit avoir signé le protocole d'entente avec le ministère des Transports avant d'avoir accès à l'eau potable.

De plus, le maire annonce que des résidents d'une section de la rue des Braconniers qui n'ont pas accès au réseau d'aqueduc municipal ont manifesté auprès de la municipalité le souhait que leur résidence y soit raccordée. Une rencontre sera donc planifiée avec les propriétaires des 5 résidences visées par la demande.

Le maire annonce aussi que la municipalité participe actuellement à la démarche, avec plusieurs autres municipalités de la MRC de Maskinongé, pour un éventuel regroupement des services incendie dans le but de s'assurer de rencontrer les exigences du ministère de la Sécurité publique, et ce, au meilleur coût.

Aussi, le maire félicite monsieur Alexandre Landry, Stéphanois d'origine, pour le rôle qu'il a tenu dans le dernier film de Denys Arcan, *La chute de l'empire américain*. Il félicite aussi le comité organisateur de la fête nationale et le comité organisateur du 35^e tournoi moustique provincial, deux événements qui ont connu un vif succès.

Enfin, le maire invite les Stéphanoises et Stéphanois à assister en grand nombre aux mercredis culturels qui se poursuivront les 18 juillet et 8 août prochains.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-07-179

Séance ordinaire du 9 juillet 2018

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2018-07-09 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2018-07-180

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2018-07-09.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2018-07-181

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 30 juin 2018*, totalisant 699 616,18 \$.
- Les comptes à payer *au 30 juin 2018*, d'une somme de 302 980,41 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

6. Adoption des règlements d'urbanisme numéros 404-2018, 405-2018, 406-2018, 407-2018 et 408-2018 remplaçant les règlements 229, 234, 235, 237 et 370

2018-07-182

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les règlements d'urbanisme suivants :

- Le règlement numéro 404-2018, intitulé *Plan d'urbanisme*;
- Le règlement numéro 405-2018, intitulé *Règlement de zonage*;
- Le règlement numéro 406-2018, intitulé *Règlement de lotissement*;
- Le règlement numéro 407-2018, intitulé *Règlement administratif*;
- Le règlement numéro 408-2018, intitulé *Règlement de construction*.

Les règlements 404-2018, 405-2018, 406-2018 et 407-2018 remplacent les règlements 229 (*Plan d'urbanisme*), 234 (*Zonage*), 235 (*Lotissement*) et 237 (*Administratif*), ainsi que leurs amendements. Le règlement 408-2018 remplace le règlement 370 (*Construction*).

Séance ordinaire du 9 juillet 2018

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Approbation par les personnes habiles à voter du Règlement 447-2018 décrétant l'achat d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement et un emprunt de 369 000 \$ pour pourvoir aux dépenses relatives à son acquisition

2018-07-183

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès prenne acte du dépôt du Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 21 juin 2018, pour l'approbation du Règlement numéro 447-2018 décrétant l'achat d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement et un emprunt de 369 000 \$ pour pourvoir aux dépenses relatives à son acquisition.

Le nombre requis de personnes habiles à voter pour rendre obligatoire la tenue du scrutin n'a pas été atteint et, de ce fait, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Avis de motion et présentation – Projet de règlement modifiant le règlement 416-2012 sur l'utilisation de l'eau potable

2018-07-184

Gaëtan Léveillé donne avis de motion que lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement modifiant le règlement 416-2012 sur l'utilisation de l'eau potable, et présente ledit projet de règlement.

9. Demande d'harmonisation des jours de collecte des matières recyclables du secteur de Saint-Thomas-de-Caxton – Territoires de Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Barnabé et Yamachiche

CONSIDÉRANT que le territoire du village de Saint-Thomas-de-Caxton est partagé entre les municipalités de Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Barnabé et Yamachiche;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, la collecte des matières recyclables se tient sur trois (3) journées différentes en fonction du territoire municipal où se trouve l'immeuble à desservir;

CONSIDÉRANT que cette façon de faire est peu compatible avec l'objectif poursuivi de mise en valeur des matières recyclables et celle qui vise la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'harmoniser les jours de collecte des matières recyclables pour l'ensemble du secteur de Saint-Thomas-de-Caxton afin de permettre le passage d'un seul véhicule de récupération;

CONSIDÉRANT que la représentante de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a mentionné que cette nouvelle façon de faire pourrait débiter rapidement, la Régie étant maître d'œuvre en matière de collecte des matières recyclables;

2018-07-185

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès exprime son accord pour l'harmonisation des jours de collecte des matières recyclables sur une seule journée pour le village de Saint-Thomas-de-Caxton partagé entre les

Séance ordinaire du 9 juillet 2018

municipalités de Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Barnabé et Yamachiche, pourvu que le jour de la collecte choisi demeure celui déjà en vigueur dans la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, soit le jeudi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Approbation du projet d'espaces multimodaux – Option 2 – Halte l'Iris Stationnement à vélo - Transports collectifs de la MRC de Maskinongé

CONSIDÉRANT le projet d'espaces multimodaux proposé par les Transports collectifs de la MRC de Maskinongé afin de permettre les transferts en transports collectifs dans la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès approuve ce projet et opte pour la proposition numéro 2 formulée par les Transports collectifs de la MRC de Maskinongé, soit la Halte l'Iris pour un stationnement à vélo, mais qu'il propose, en plus du stationnement à vélo, l'installation à cet endroit d'un abribus, d'un banc et d'une poubelle afin de bien desservir la population;

CONSIDÉRANT qu'un comité de suivi est nécessaire et que madame Nathalie Vallée, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, a été nommée pour y assister;

2018-07-186

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve le projet d'espaces multimodaux proposé par les Transports collectifs de la MRC de Maskinongé. Il est aussi résolu que les membres du conseil optent pour la proposition numéro 2, soit la Halte l'Iris pour un stationnement à vélo, et recommande, en plus du stationnement à vélo, l'installation à cet endroit d'un abribus, d'un banc et d'une poubelle pour bien desservir la population. Il est de plus résolu de nommer madame Nathalie Vallée, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, pour assister au comité de suivi du projet d'espaces multimodaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Approbation du règlement numéro 260-18 de la MRC de Maskinongé décrétant l'achat d'un immeuble, des travaux d'amélioration locative et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût et procéder à un emprunt à long terme n'excédant pas un million six cent cinquante mille dollars (1 650 000 \$)

CONSIDÉRANT que la MRC de Maskinongé atteste devoir procéder à l'achat d'un immeuble et devoir y effectuer des travaux d'amélioration locative;

CONSIDÉRANT qu'un emprunt par la MRC de Maskinongé est nécessaire pour réaliser l'achat de l'immeuble et y apporter des travaux d'amélioration locative;

2018-07-187

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve le règlement numéro 260-18 intitulé *Règlement décrétant l'achat d'un immeuble, des travaux d'amélioration locative et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût et procéder à un emprunt à long terme n'excédant pas un million six cent cinquante mille dollars (1 650 000 \$)*, lequel a été adopté par le conseil de la MRC de Maskinongé le 13 juin 2018, sous le numéro 178/06/18, tel que soumis.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 9 juillet 2018

12. Fin du protocole d'entente entre l'Office de tourisme, foires et congrès de Shawinigan (OTFCS) et la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès – Kiosque d'information touristique à la halte routière de l'autoroute 55

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente a été signé le 15 avril 2015 entre la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et l'Office de tourisme, foires et congrès de Shawinigan (OTFCS) concernant l'attribution d'une subvention par la municipalité à l'Office de tourisme, foires et congrès de Shawinigan, pour la tenue du kiosque d'information touristique situé au bâtiment installé à la halte routière sise au 2000, autoroute 55 Nord, sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que, dans une correspondance datée du 7 juin 2018, l'Office de tourisme, foires et congrès de Shawinigan (OTFCS) a annoncé à la municipalité qu'il a pris la décision de mettre fin à l'information touristique dans la halte routière au kilomètre 204 de l'autoroute 55 Nord et que les services d'accueil et d'information seront déplacés au sein des nouveaux bureaux de l'organisme situés sur la Promenade St-Maurice à Shawinigan;

2018-07-188

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès confirme la fin du protocole d'entente signé le 15 avril 2015 avec l'Office de tourisme, foires et congrès de Shawinigan (OTFCS) concernant l'attribution d'une subvention par la municipalité à l'Office de tourisme, foires et congrès de Shawinigan, pour la tenue du kiosque d'information touristique situé au bâtiment installé à la halte routière sise au 2000, autoroute 55 Nord, sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Autorisation de demande de subvention – Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – Achat d'un radar de vitesse et d'un panneau de signalisation muni de feux ambre clignotants

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a à cœur la sécurité de ses usagers et compte adopter une politique de sécurité en ce qui a trait à la sécurité des piétons et des écoliers et que, de ce fait, le conseil municipal tient à optimiser la sécurité dans les zones à risque;

CONSIDÉRANT qu'une des deux écoles de la municipalité est située sur le dessus d'une côte, communément appelée la Côte de l'église, et que l'installation d'un radar de vitesse au début de la zone scolaire serait plus visible que les panneaux standards;

CONSIDÉRANT qu'une zone piétonnière a été ciblée par le conseil municipal pour le déplacement des écoliers qui se rendent à pied à l'école et que cette zone sera entretenue à l'année pour une sécurité maximale;

CONSIDÉRANT que dans cette zone piétonnière, les écoliers doivent traverser la rue Principale qui est très passante en journée et que l'implantation d'un panneau de signalisation muni de feux ambre clignotants, qui seraient actionnés par les passants à l'aide d'un bouton poussoir, augmenterait le niveau de sécurité lorsqu'il y a présence de piétons;

CONSIDÉRANT que le programme d'aide financière du *Fonds de la sécurité routière* a pour objectif de contribuer à améliorer le bilan routier et de financer des mesures ou des programmes de sécurité routière par, entre autres, l'acquisition d'équipements concourant à la sécurité des usagers de la route;

Séance ordinaire du 9 juillet 2018

2018-07-189

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale à déposer une demande de subvention auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, par le programme d'aide financière du *Fonds de la sécurité routière*, pour l'achat d'un radar de vitesse qui serait installé dans la zone scolaire située juste en haut de la côte de l'église et d'un panneau de signalisation muni de feux ambre clignotants qui serait installé dans la zone piétonnière afin de permettre aux écoliers et aux piétons de traverser la rue Principale de façon sécuritaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Mandat à l'ingénieur de la firme Les Services exp inc. – Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC – Mise aux normes du système de traitement des eaux usées

2018-07-190

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate l'ingénieur de la firme Les Services exp inc. pour présenter au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, dans le cadre des travaux de mise aux normes du système de traitement des eaux usées.

Il est de plus résolu qu'un chèque de 664 \$ à l'ordre du ministre des Finances soit annexé à cette demande pour couvrir les frais de traitement exigibles en vertu de la *LQE*.

Il est aussi résolu que le conseil s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Octroi de contrat – Multi-énergie best – Conversion des appareils de chauffage au garage municipal du propane au gaz naturel

CONSIDÉRANT que l'utilisation d'appareils de chauffage au gaz naturel coûterait moins cher en consommation que les équipements actuels du garage municipal qui fonctionnent au propane;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels présentée par Multi-énergie best, datée du 14 juin 2018, pour la conversion des appareils de chauffage au garage municipal du propane au gaz naturel;

CONSIDÉRANT que cette conversion coûterait 2 800 \$, mais qu'elle est admissible à une subvention de 2 500 \$ émise par le fournisseur de gaz naturel;

2018-07-191

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Multi-énergie best le contrat pour la conversion des appareils de chauffage au garage municipal du propane au gaz naturel, pour un montant de 300 \$, avant taxes, en tenant compte de la subvention de 2 500 \$ émise par le fournisseur de gaz naturel et suivant la soumission datée du 14 juin 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 9 juillet 2018

16. Octroi de contrat – Multi-énergie best – Correction de la tuyauterie d'air de combustion et d'évacuation sur la chaudière Lochinvar au garage municipal

2018-07-192

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Multi-énergie best le contrat pour la correction de la tuyauterie d'air de combustion et d'évacuation sur la chaudière Lochinvar au garage municipal, pour un montant de 2 150 \$, avant taxes, suivant la soumission datée du 14 juin 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Autorisation à demander des soumissions - Honoraires professionnels pour la vérification annuelle

2018-07-193

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale à demander des soumissions sur invitation pour les services professionnels d'un vérificateur externe.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Démarche de regroupement des Services de sécurité incendie du territoire de la MRC de Maskinongé

CONSIDÉRANT que dix (10) municipalités, dont la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, ont décidé de s'impliquer dans la démarche de regroupement des Services de sécurité incendie du territoire;

CONSIDÉRANT que les partenaires de cette démarche prévoient qu'elle pourrait se poursuivre jusqu'en 2020;

CONSIDÉRANT que les partenaires de cette démarche, réunis en assemblée régulière à St-Sévère le 3 juillet dernier, ont évalué les coûts de la démarche à 150 000 \$, au total, pour les services de professionnels, le salaire d'un coordonnateur à temps partiel, la participation de deux (2) chefs au Comité de pilotage et divers autres frais de bureau;

CONSIDÉRANT que les dépenses relatives à cette démarche sont admissibles à une subvention du MAMOT pouvant atteindre 50 000 \$;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Maskinongé a accepté de contribuer à cette démarche en fournissant les services du coordonnateur qui représente une contribution de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT que les partenaires de cette démarche ont décidé à l'unanimité de recommander à leur municipalité d'assumer le financement manquant pouvant atteindre 50 000 \$;

CONSIDÉRANT que les partenaires de cette démarche ont décidé que le partage de cette responsabilité financière devrait se faire à parts égales entre les dix (10) municipalités partenaires;

2018-07-194

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Séance ordinaire du 9 juillet 2018

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès prévoie aux budgets 2019 et 2020 un engagement financier de 2 500 \$ par année pour supporter la démarche de regroupement des Services de sécurité incendie du territoire;

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la MRC de Maskinongé pour adresser, en son nom et au nom des municipalités partenaires de cette démarche, une demande de subvention au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre de son *Programme de soutien pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Autorisation d'utilisation d'un habit de combat au Grand Prix de Trois-Rivières par un pompier

2018-07-195

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le capitaine Éric Vincent à utiliser son habit de combat du Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès lors du Grand Prix de Trois-Rivières qui se tiendra les 4 et 5, 10-11 et 12 août 2018. M. Vincent est responsable de son habit de combat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Service incendie - Embauche et nomination d'un pompier

2018-07-196

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche et nomme monsieur Jean-Philippe Gagné au poste de pompier au sein du Service incendie à compter du 10 juillet 2018. Le salaire et les conditions sont ceux prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Service incendie – Démission d'un pompier

2018-07-197

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la démission de monsieur Jean-Philippe Tremblay à titre de pompier volontaire. Le conseil tient à remercier chaleureusement monsieur Tremblay pour ses bons et loyaux services au sein de la brigade tout au long de ses douze années de service.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Approbation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées préparé par la firme Les Consultants S.M. inc. en date du 7 mai 2018 et portant le numéro de référence F17 31251-001

CONSIDÉRANT que la municipalité a mandaté la firme Les Consultants S.M. inc. pour la planification et l'élaboration de la mise à jour du plan d'intervention réalisé par la firme d'ingénierie BPR inc. au mois d'octobre 2011;

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette mise à jour vise à permettre à la municipalité d'identifier les travaux prioritaires devant être réalisés sur son territoire;

Séance ordinaire du 9 juillet 2018

CONSIDÉRANT que cette mise à jour permettra aussi à la municipalité de bénéficier de divers programmes d'aide financière offerts et du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)*;

CONSIDÉRANT que ce plan d'intervention permet aussi de mettre à jour l'information disponible sur les infrastructures municipales existantes en matière d'eau potable, d'eaux usées, d'eaux pluviales et de chaussées et d'améliorer les connaissances sur les infrastructures;

2018-07-198

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées préparé par la firme Les Consultants S.M. inc. déposé en date du 7 mai 2018 et portant le numéro de référence F17 31251-001.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Philippe Ayotte à l'égard de l'immeuble sis au 37, rue Lafond, lot 2 546 193 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jean-Philippe Ayotte consiste à permettre la construction d'un garage détaché d'une hauteur maximale de 22 pieds, ce qui représente approximativement 157 % de la hauteur de la résidence principale qui mesure 14 pieds et qui est sise au 37, rue Lafond, sur le lot 2 546 193 du cadastre du Québec, situé dans la zone Rm-02;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 77 du *Règlement de zonage* 234-90 qui stipule que la hauteur maximale des bâtiments accessoires ne doit pas dépasser 80 % de la hauteur du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2018-07-199

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jean-Philippe Ayotte concernant le lot 2 546 193 du cadastre du Québec, situé dans la zone Rm-02, à l'effet d'autoriser la construction d'un garage détaché d'une hauteur maximale de 22 pieds, ce qui représente approximativement 157 % de la hauteur de la résidence qui mesure 14 pieds et qui est sise au 37, rue Lafond.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Demande de dérogation mineure de monsieur Kévin Otis-Milette à l'égard de l'immeuble sis au 530, rue Principale, lot 2 546 609 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Kévin Otis-Milette consiste à permettre la construction d'un garage détaché d'une hauteur de 21 pieds, soit de même hauteur que la résidence principale sise au 530, rue Principale, sur le lot 2 546 609 du cadastre du Québec, situé dans la zone Ra-02;

Séance ordinaire du 9 juillet 2018

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 77 du *Règlement de zonage* 234-90 qui stipule que la hauteur maximale des bâtiments accessoires ne doit pas dépasser 80 % de la hauteur du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2018-07-200

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Kévin Otis-Milette concernant le lot 2 546 609 du cadastre du Québec, situé dans la zone Ra-02, à l'effet d'autoriser la construction d'un garage détaché d'une hauteur de 21 pieds, de même hauteur que la résidence principale sise au 530, rue Principale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Motion de félicitations – Comité organisateur – Fête nationale

2018-07-201

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité organisateur de la Fête nationale 2018 qui a connu un franc succès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Motion de félicitations – Comité organisateur – 35e édition du Tournoi moustique provincial

2018-07-202

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité organisateur du Tournoi Moustique provincial, dont la 35^e édition a eu lieu du 25 juin au 1^{er} juillet 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Motion de félicitations – Monsieur Alexandre Landry – Rôle dans le dernier film de Denys Arcan, La chute de l'empire américain

2018-07-203

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement Monsieur Alexandre Landry, Stéphanais d'origine, pour le rôle qu'il a tenu dans le dernier film de Denys Arcan, *La chute de l'empire américain*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Affaires diverses

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 03;
Fin : 20 h 06.

Séance ordinaire du 9 juillet 2018

29. Clôture de la séance

2018-07-204

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 20 h 06.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.